



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés
Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus
Date de publication: SHAB 15.07.2022, **Publication répétée:** 14.07.2022, 18.07.2022
Date d'échéance prévue: 14.07.2025
Numéro de publication: SR01-0000007902

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Garde & Ris SA avec Babilou Switzerland SA

2. Publication

Organisation transférante:

Garde & Ris SA
CHE-293.457.167
Route du Simplon 1
1094 Paudex

Organisation reprenante:

Babilou Switzerland SA
CHE-186.085.806
Route de Suisse 7 D
1295 Mies

Publication de la fusion dans la FOSC: 07.07.2022

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 07.10.2022 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

OBERSON ABELS SA
Avenue de la Gare 12A
1003 Lausanne